



**MONSIEUR MICHEL SAPIN
MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL
101 RUE DE GRENELLE
75007 PARIS 07**

Paris, le 25 juin 2013

RECOMMANDE AVEC A.R.

Monsieur le Ministre,

Le 31 janvier 2013, conformément au droit du travail, nos trois organisations C.F.T.C., C.G.T., F.O vous ont officiellement sollicité afin que vous mettiez en place une commission mixte paritaire dans le cadre de la négociation de la Convention Collective du Travail du 31/10/1951.

A ce sujet, nous avons été reçus par Monsieur Benjamin RAIGNEAU, Conseiller technique chargé du dialogue social et du droit du travail, le 26 mars 2013.

Or, à ce jour, cette demande de trois organisations syndicales majoritaires, n'a toujours pas reçu de réponse, malgré nos diverses relances.

Face à cette situation, inacceptable voire illégale, nous vous demandons de bien vouloir mettre en place cette C.M.P., dans les délais les plus brefs.

En l'absence de réponse de votre part, nous serions contraints de saisir les juridictions compétentes afin de faire respecter notre droit.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Catherine ROCHARD – F.O.

Anne TAQUET – C.G.T.

Denis LAVAT – C.F.T.C.

Copie à Madame Marisol TOURAINE – Ministre de la Santé